



Accueil de résidences à la Turbine

La Turbine propose deux types de résidences : une formule pour les artistes voulant venir travailler au calme sans rencontre avec du public (à qui il sera demandé une participation aux frais du lieu), et une formule pour les artistes qui participeront au rayonnement local et aux actions que nous menons sur le territoire en échange de la gratuité des lieux.

La Turbine ne recevant pas d'aides ou subventions elle doit pouvoir rentrer dans ses frais : c'est pourquoi le modèle économique demande une participation d'une manière ou d'une autre aux artistes pour faire vivre le lieu.

NB : À ce jour les lieux disposent de deux logements séparés, avec salle de bain, toilettes et cuisines. La capacité d'hébergement est donc restreinte, mais le studio, spacieux, peut accueillir jusqu'à trois personnes, si elles acceptent de partager la même pièce de vie, sur deux niveaux. Il est également envisageable de loger chez les habitants des villages voisins, ou sous la tente !

1. Formule « résidence territoriale »

En contrepartie de la mise à disposition gracieuse des lieux, des espaces extérieurs et de la communication prise en charge par la Turbine*, les artistes seront tenus de contribuer aux actions culturelles du territoire, sous la forme de leur choix :

- proposer un concert-spectacle-rencontre de restitution à la Turbine pour une jauge restreinte, en extérieur ou dans tout autre lieu sur le territoire en fonction des projets
- animer un atelier pédagogique dans les écoles de la région,
- animer des ateliers dans les locaux de Turbine à destination de publics divers : enfants, adolescents, adultes, comédiens ou danseurs amateurs...
- présenter une exposition...

*La Turbine propose aux artistes en résidence un appui au niveau de la communication, notamment pour les créations :

- informations sur les réseaux sociaux et newsletters
- contacts presse locale pour l'organisation d'une manifestation
- envoi d'invitations pour les vernissages des expositions
- création et impression des supports de communication si les artistes en ont besoin au cours de leur séjour (mise à disposition d'une imprimante)

2. Formule « sans contrepartie » avec participation aux frais

Dans le cas où les artistes souhaiteraient profiter du calme de la campagne pour créer sans organiser de rencontres durant leur séjour, il sera demandé une participation de 30 € / jour / personne.

Descriptif des lieux :

Au rez-de chaussée, deux salles attenantes de 50 m2 chacune :

- la salle d'exposition, servant également pour les ateliers, projections, petites représentations...
- La salle du piano, qui fait également office de cuisine pour les habitants du studio, avec toilettes.

À l'étage, le studio :

- pièce lumineuse de 50 m2, espace modulable de création et de répétition, avec une mezzanine (coin couchage), toilettes, et salle de bain. Ce studio peut accueillir jusqu'à trois personnes, si elles acceptent de partager la même pièce de vie, sur deux niveaux.

La petite maison :

- Une maison indépendante avec une grande pièce à vivre salon/chambre et cheminée, une salle de bain, une cuisine équipée.

Les extérieurs :

- Les extérieurs sont également mis à disposition : ils sont essentiellement composés d'une forêt, prairie et rivière, et de la cour partagée avec la poterie.

Matériel mis à disposition :

- Un piano à queue
- Un clavecin modèle flamand (sous réserve de disponibilité), caractéristiques techniques du clavecin dans une fiche jointe à la demande.
- Une photocopieuse professionnelle
- Une scène mobile et modulable pour les représentations, des bancs pour le public. Des pupitres et des lampes de pupitres sont mis à la disposition des artistes.
- La salle d'exposition est équipée de cimaises aux murs pour accrocher les créations, ainsi que d'un système d'éclairage.
- Les espaces extérieurs peuvent également servir pour les créations en plein air.
- La Turbine est attenante à une poterie. Pour les artistes proposant des créations en céramique ou en terre cuite, il sera possible, sous condition, d'utiliser le four à cuisson de la poterie.
- Accès wifi sur l'ensemble du bâtiment.

Les repas :

- Les repas ne sont pas pris en charge par la Turbine. Une cuisine équipée est mise à disposition des artistes. Des commerces se trouvent à proximité du lieu de résidence. Possibilité de commander des menus à emporter midi et soir pour 11 € au restaurant Le Menu à Nolay (5 km).

Ménage :

- Les draps et serviettes seront fournis
- Il sera demandé de faire le ménage à la fin de la résidence et de laisser les locaux dans un état de propreté impeccable.

Transports :

- nous prenons en charge les éventuels allers-retours avec les gares de Chagny ou le Creusot TGV. Pour les plus aventureux, la gare la plus proche de la Turbine est à Cheilly-lès-Maranges, connexion en ter à partir de Chagny.
- un parking pouvant accueillir voitures et camions est à l'entrée de la Turbine

Voisinage / vie du lieu :

- Les espaces de création jouxtent une maison privée, il sera donc important (selon les périodes de présence ou non des habitants) de trouver un équilibre afin de ne perturber ni les artistes dans leur création, ni les voisins. Cela-dit, le studio et la petite maison sont assez isolés pour que cela laisse la possibilité de travailler quand on le souhaite. La Turbine recevra également sûrement des ateliers durant le séjour des artistes : nous veillerons à ce que l'usage des lieux soit fait de manière à ne déranger personne dans son temps de travail.

Contact :

Stéphanie Abburra, chargée de développement
abburra.stephanie@gmail.com

06 82 82 20 24